À la piscine, vous devez:

- Aider les enfants de votre groupe qui ont besoin d'un VFI à en trouver un de la bonne grandeur et à le mettre;
- Vous assurer que les enfants connaissent les règles de sécurité et d'hygiène le personnel de la piscine peut vous aider;
- Repérer l'infirmerie, les chaises de sauveteurs, les installations sanitaires et les câbles qui déterminent le plan d'eau;
- Établir un **lieu de rassemblement** à l'aide des serviettes;
- Vous assurer que tous, vous et les enfants, prenez une douche avant d'aller dans la piscine;
- Effectuer des points de contrôle rigoureux;
- Vous assurer de garder un contact visuel fréquent avec l'ensemble des jeunes sous votre responsabilité;
- Lorsque les enfants de votre groupe sont dans la glissade ou sur le tremplin, aidez les sauveteurs à gérer leur utilisation;
- Vous assurer que chaque jeune demeure dans la zone du bassin qui lui est sécuritaire en fonction de ses habiletés de nage :
- Les enfants qui ne réussissent pas le test de nage doivent porter un VFI ou demeurer à portée de main d'un accompagnateur;
- Les enfants ne possédant pas l'ensemble des habiletés de base¹ doivent demeurer dans la partie peu profonde.

- Aider à la surveillance (interdire les luttes, les bousculades et les courses sur le plan d'eau) et encourager les enfants à aller à la toilette régulièrement;
- Animer vos jeunes et aller à l'eau avec eux;
- Prévoir un rassemblement 30 minutes avant l'heure de **départ** pour permettre aux enfants de se changer.

HABILETÉS DE BASE DE NATATION

- Entrée en eau profonde par roulade
- Nage sur place pendant 1 minute
- Déplacement en eau profonde sur une distance de 50 mètres
- Veiller à ce que les vêtements de baignade soient conforment aux exigences

PATAUGEOIRES

Afin d'accommoder les CPE et garderies familiales, la Municipalité a pris la décision d'accepter leurs ratios pour les groupes en pataugeoire.

Les ratios suivants sont suggérés:

- Pour les enfants de 3 à 4 ans : 1 éducatrice/8 enfants maximum
- Pour les enfants de 4 à 5 ans : 1 éducatrice/10 enfants maximum

Il est de la responsabilité des accompagnateurs de bien évaluer leur groupe et de recourir à un 2° accompagnateur si nécessaire afin d'optimiser la surveillance et l'encadrement des enfants.

Le surveillant-sauveteur de la pataugeoire peut exiger d'avoir un 2^e accompagnateur lors de la prochaine visite.



PISCINES ET PATAUGEOIRES





PISCINES

Une visite à la piscine comporte des **risques**. En tant que **responsable d'un groupe de jeunes**, vous devez:

- Veiller à la sécurité des jeunes de votre groupe;
- Réagir et intervenir en cas d'urgence.

Le personnel de la piscine pourra exiger une évaluation (test de nage - voir encadré sur les habiletés de base en natation) afin d'identifier les non-nageurs du groupe. De plus, il peut, en tout temps, refuser l'accès à votre groupe ou vous expulser si vous ne respectez pas les règles.

Si un jeune refuse de se baigner, il est automatiquement considéré comme non-nageur. Par conséquent, il doit être identifié comme tel.

Planifiez vos activités à la piscine municipale.

Vous devez vous assurer avant l'activité:

- De prendre connaissance de l'horaire;
- De confirmer à la piscine l'heure d'arrivée de votre groupe;
- D'identifier les enfants à l'aide d'un bracelet ou de tout autre moyen jugé adéquat;
- De donner les consignes concernant la protection contre le soleil et le port du vêtement de flottaison individuel (VFI) pour les non-nageurs;
- Que le personnel de votre camp est facilement identifiable
- Vous devez préalablement expliquer les règlements de la piscine aux enfants de votre groupe.;
- Que les enfants prennent leur dîner ainsi qu'une pause après le repas. Il est recommandé de fixer une heure spécifique pour le dîner;

- Que tous appliquent de la **crème solaire** une demi-heure avant la baignade;
- Que les moniteurs et les enfants portent leur maillot de bain sous leurs vêtements avant le départ du camp;
- D'avoir sous la main la liste de noms des enfants qui doivent porter un VFI;
- D'avoir suffisament d'accompagnateurs. Les ratios suivants sont suggérés:
- Pour les enfants de moins de 6 ans : 1 accompagnateur/6 enfants maximum
- Pour les enfants de 6 ans ou plus : 1 accompagnateur/15 enfants maximum

Pour un encadrement optimal, il est recommandé de diviser les enfants en petits groupes, et ce, même dans le cas d'un rapport accompagnateur/enfants respecté (ex. : 2 accompagnateurs/12 enfants).

Ces rapports sont un minimum suggéré. Les gestionnaires organisateurs et les accompagnateurs devraient également choisir des mesures complémentaires dès que l'un ou plusieurs des critères suivants s'appliquent :

- 1. Les enfants n'ont jamais suivi un cours de natation ou le programme Nager pour survivre, ou ils ne savent pas nager.
- **2.** Les enfants ne sont pas capables de suivre des consignes ou des règles.
- **3.** Les enfants ne sont pas capables de s'orienter seuls.
- **4.** Les enfants ont des besoins particuliers.
- 5. Le lieu ou la zone de baignade comporte une partie plus profonde que la hauteur de la poitrine des enfants, et des enfants du groupe répondent à l'un des critères précédents.
- Vous présenter au responsable du bassin, à votre arrivée.



Les informations contenues dans ce dépliant sont tirées du *Guide d'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique* du gouvernement du Québec.

Production: Ville de Laval — COM-05-18